

# Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt trois, le seize janvier à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 9 janvier 2023, conformément à la loi.

### **Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Yves LEFEBVRE, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Odile RIGA, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Luc MONNET, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

### **Présents à l'ouverture de la séance :**

Titulaires et suppléants  
présents : 30  
Procurations : 2

**Nombre de votants : 32**

### ***Ont donné pouvoir :***

José ROUCOU, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Ludovic ROHART, procuration à Jean-Louis DAUCHY

### ***Absents excusés :***

Murielle RAMBURE, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Vinciane FABER, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Thierry LAZARO, Alain DUCHESNE

***Secrétaire de Séance :*** Luc FOUTRY

# RELEVÉ DE DÉCISIONS

## Informations

### Conditions de la tenue de la présente réunion

La présente réunion est organisée dans les conditions habituelles, telles que prévues par le Règlement intérieur des Assemblées :

- le quorum est à la moitié des membres
- les élus peuvent être porteur d'un seul pouvoir
- le public est autorisé

# BUREAU

Délibérations votées dans le cadre de la délibération CC\_2020\_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020

---

## **FINANCES**

**- Octroi d'une subvention annuelle au BCO au titre de la saison 2022-2023**

Il est proposé de verser une subvention de 150 000 € au BCO au titre de la saison 2022-2023.

Pour mémoire, en 2022, la subvention octroyée était également de 150 000 €. Dans un premier temps, une délibération du Conseil communautaire du 31 janvier 2022 octroyait une subvention de 100 000 €, abondée de 50 000 € par un avenant voté du 16 mai 2022.

**DECISION (par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 32 VOTANTS)**

**Le Bureau communautaire décide de :**

- ➔ **D'octroyer une subvention de 150 000 € à la SAS SP BASKET CLUB D'ORCHIES au titre de la saison 2022-2023, dans les conditions telles que définies dans la convention annexée à la présente délibération.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs afin d'organiser le versement de la subvention au profit de la SAS BASKET CLUB D'ORCHIES.**

➡ **DÉLIBÉRATION BC\_2023\_001\_1**

---

## **PCAET**

**- Demande de financement des programmes d'activités des conseillers France Rénov'**

Le Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) signé par la Région avec l'État et l'ADEME, prévoit le déploiement d'un parcours de rénovation qui articule les différents dispositifs mis en place par la Région, à savoir : les Guichets Uniques de l'Habitat, Le Passeport Énergétique du Logement, la régie Régionale du Service Public de l'Efficacité Énergétique.

Ces dispositifs reposent notamment sur un réseau de conseillers FAIRE Info Énergie, renommés conseillers France Rénov' depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, en charge de l'information, du conseil et de l'accompagnement des ménages pour la qualification des projets de rénovation afin de maximiser les gains énergétiques.

La Pévèle Carembault, déjà investie en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre via son PCAET adopté le 9 mars 2020 et son projet de territoire, a souhaité poursuivre le travail partenarial engagé avec la Région Hauts-de-France afin de proposer un service gratuit d'information, de conseils et d'accompagnement des ménages dans leurs projets de rénovation.

A ce titre, il vous est proposé de solliciter le financement de la Région Hauts-de-France pour les programmes d'activités des conseillers France Rénov' au titre de l'année 2023.

**DECISION (par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S), sur 32 VOTANTS)**

**Le Bureau communautaire décide de :**

- *D'autoriser son Président à solliciter le financement de la Région Hauts-de-France pour les programmes d'activités des conseillers France Rénov' au titre de l'année 2023 ;*
  - *D'autoriser son Président à signer tout document relatif à ce dossier.*
- ➡ DÉLIBÉRATION BC\_2023\_002